

SERMAISE ET VOUS

Edition n° 15 - Juillet 2011

L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

Mes chers Sarmates,

Comme chaque année, la fête de la musique a connu un grand succès. Cet événement s'est déroulé dans une ambiance de détente et de convivialité. De l'avis général, le parking de la Grange est plus adapté à cette manifestation. Cette fête est désormais incontournable dans la vie de notre village, ainsi qu'au niveau de l'intercommunalité, tant sa renommée dépasse le cadre de notre commune.

Le concert donné en l'église de Sermaise a également regroupé beaucoup d'adeptes et fût très apprécié pour sa qualité musicale. L'apéro concert a animé notre commune, avec un concept à développer dans l'avenir. Le théâtre des déjantés nous a également distrait et permis de passer une bonne soirée.

J'en profite pour remercier toutes les associations et les bénévoles qui animent au quotidien notre village et rendent possible ces manifestations. Sermaise a, grâce à eux, la réputation d'un village qui bouge, où beaucoup de choses se passent. La majorité des communes aux alentours nous envient ce dynamisme.

Pendant la période estivale, divers travaux vont être effectués, selon le programme de rénovation prévu, tels que le gravillonnage de certaines routes. L'obtention d'une subvention parlementaire va permettre la mise en sécurité et l'aménagement du virage se situant en bas du Mesnil, au niveau du calvaire. Une seconde subvention, du même type, sera utilisée pour rénover le local de la bergerie dans le cœur historique du bourg.

La nouvelle numérotation de la voirie sera effective à la rentrée. Je comprends très sincèrement vos réticences, mais ce plan d'action est préconisé depuis longtemps. Il a été repoussé d'année en année. Il faut reconnaître qu'il est très difficile pour les services administratifs, comme pour les services de secours, de se repérer dans notre commune. Des anomalies de toutes sortes existent dans la numérotation.

Je suis conscient des démarches et des contraintes entraînées par un changement de numérotation, je peux vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour vous aider au maximum dans cette opération nécessaire. L'ensemble du conseil municipal reste à votre disposition et à votre service pour vous accompagner dans ce changement.

En attendant de se revoir, je vous souhaite à tous, grands et petits, de bonnes vacances et de profiter pleinement de ces agréables moments.

Bien cordialement

GERARD HAUTEFEUILLE



DATES A RETENIR

10 SEPTEMBRE 2011

FORUM DES ASSOCIATIONS

Organisé par la municipalité

Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

16 SEPTEMBRE 2011

RANDONNÉE GOURMANDE

NOCTURNE dans notre commune

Organisé par la section randonnées pédestres de l'ASLS

Renseignements : ☎ 01 64 59 87 52

17 SEPTEMBRE 2011

REPRESENTATION THEATRE

Organisée par l'ASLS

Renseignements : ☎ 01 64 59 30 77

18 SEPTEMBRE 2011

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Organisée à Blancheface par BVS

Renseignements : ☎ 01 64 59 80 00

01 OCTOBRE 2011

BOURSE AUX VETEMENTS AUTOMNE

Organisée par Ensemble Petits et Grands

Renseignements : ☎ 01 60 81 11 78

02 OCTOBRE 2011

FÊTE DE BLANCHEFACE

Organisée par Les Blanchefouassiens

Renseignements : ☎ 01 64 59 30 77
01 64 59 74 47

09 OCTOBRE 2011 - 18 H

CONCERT AMBIANCE CABARET

Organisé par la Municipalité

Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

06 NOVEMBRE 2011

LOTO

Organisé par le Comité des Fêtes

Renseignements : ☎ 01 60 81 61 37

11 NOVEMBRE 2011

COMMEMORATION ARMISTICE

Organisée par la municipalité

Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Sur proposition de la commission des écoles, l'ensemble du conseil municipal a décidé de créer une nouvelle tranche de quotient familial.

La facturation s'établira au mois avec application du quotient familial.

Le calcul du quotient familial s'effectuera de la façon suivante : revenu brut global divisé par douze, divisé par le nombre de parts.

Le tarif majoré pour les repas non inscrits appliqué à compter du 1^{er} septembre 2010, ainsi que pour les parents dont les enfants n'auront pas fréquenté le restaurant sans prévenir (48 heures à l'avance) et hors évènements exceptionnels sur présentation d'un certificat médical reste inchangé soit un montant de 5,16 €.

	2011/2012
Quotient de 0 à 154 euros	0,45 €
Quotient de 155 à 365 euros	2,00 €
Quotient de 366 à 587 euros	2,58 €
Quotient de 588 à 699 euros	3,30 €
Quotient + de 700 euros	3,55 €



TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

La méthode de facturation s'établira en nombre de garderies par semaine, comme l'année dernière. **Le tarif, cette année ne fait l'objet d'aucune augmentation.**

Les modalités de paiement sont au mois, à terme échu et la participation forfaitaire est due dès la prise en charge de l'enfant.



1 garderie 4.10 €	2 garderies 6.50 €	3 garderies 8.50 €	4 garderies 10.50 €		
2 garderies /sem. 6.50 €	4 garderies/sem. 10.50 €	5 garderies/sem. 12.50 €	6 garderies/sem. 14.00 €	7 garderies/sem. 15.50 €	8 garderies/sem. 17.00 €

TARIF ETUDE SURVEILLEE – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012



Le conseil municipal rappelle que cette activité est assurée par le corps enseignant. Une indemnité mensuelle est versée aux enseignants qui assurent l'étude surveillée sur la base du taux horaire en vigueur pour l'année 2011/2012.

La participation financière demandée aux parents est fixée de façon forfaitaire à 29,00 € par mois et par enfant.

L'application du quotient familial ne se fera pas pour ce service.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX



Un rapport détaillé de mise en conformité sur les bâtiments communaux a été réalisé par VEOLIA EAU.

Le montant des travaux à réaliser s'élève à 50 150 €.

Des dossiers de subvention ont été déposés auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ces travaux selon détail suivant :

Conseil général	60 %	30 090 €
Agence de l'eau	20 %	10 030 €
Auto financement	20 %	10 030 €

CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2011/2012



Jusqu'à présent, les parents avaient la possibilité de choisir entre deux types de carte, la carte Optile et la carte Imagine R, mais le Conseil Général dans sa délibération du 6 juin 2011 a décidé **de limiter l'accès à la carte Optile** (appelée maintenant carte Bus lignes régulières) **aux enfants bénéficiant en 2010/2011 de la carte Optile et dont le domicile se situe à moins de 4 sections de leur établissement scolaire.**

MEMBRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX

Les sections sont définies par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF). **En aucun cas les collégiens et lycéens ne sont concernés par la carte Scol'R du Conseil Général.**

Pour Sermaise, les collégiens utilisant les arrêts de car de Sermaise-Gare, Sermaise-Mairie, La Charpenterie, rue des Sources et Mondétour, ainsi que les lycéens de Sermaise-Gare et Sermaise-Mairie sont en de ça des 4 sections et conservent le choix de leur carte de transport.



Les collégiens et lycéens de Blancheface, Le Mesnil, Montflich et La Bruyère sont dans l'obligation de prendre une carte ImagineR ainsi que les lycéens de La Charpenterie, Rue des sources et Mondétour. C'est également le cas pour tous élèves changeant d'établissement ou n'ayant pas eu de carte Optile l'année dernière : élèves entrant en 6^{ème} ou en 2^{nde} par exemple.

Malgré nos protestations et celles de nombreuses communes de l'Essonne, le Conseil Général ne revient pas sur sa décision. **Pour la carte Bus ligne régulières**, le tarif reste à 117 € avec une participation de la commune de 90 €, **vous devez donc joindre à votre demande auprès des transports Ormont un règlement de 27 €.**



Afin de compenser l'augmentation de tarif **pour les familles ayant l'obligation de prendre une carte ImagineR**, le conseil municipal a décidé d'augmenter la participation de la commune de 90 à 110 €. **La carte Imagine R vous reviendra donc à 47,30 € par an. La participation de la commune vous sera remboursée sur présentation des justificatifs de paiement et d'inscription au collège ou lycée.**

La carte Bus lignes régulières, ex carte Optile, couvre uniquement le transport quotidien des élèves matin et soir de leur domicile à leur établissement scolaire.

La carte ImagineR en plus du transport quotidien sur les zones 4 et 5/6, vous permet durant les week-ends et les vacances scolaires de bénéficier gratuitement de tous les transports en Ile de France. Ceci explique la différence de coût entre les deux cartes. Les enfants en apprentissage bénéficient également jusqu'à l'âge de 18 ans de la même prise en charge par la commune.

Le conseil municipal a également décidé de modifier la prise en charge d'une partie des frais de transport des étudiants (enseignement supérieur) ou jeunes en contrat d'apprentissage **de plus de 18 ans et de moins de 22 ans à la date du 1^{er} septembre 2011.**

Jusque là, le montant de la prise en charge pour la carte ImagineR est fixé à 10% du montant de la facture. **Le conseil municipal** a adopté la même disposition que pour les élèves de moins de 18 ans et **participera jusqu'à concurrence de 110 € aux frais de transports en France métropolitaine** des jeunes Sarmates.

Les parents règlent la totalité de la facture. La participation communale leur sera remboursée sur présentation d'un justificatif de la SNCF ou d'une compagnie aérienne, d'un RIB, de la photocopie du livret de famille et du certificat de scolarité ou du contrat d'apprentissage.

Nous vous rappelons que par ailleurs le Conseil Général de l'Essonne participe financièrement aux frais de transports scolaires, pour les collégiens et lycéens en prenant en charge 50% de la carte ImagineR et en plafonnant le coût de la carte transport scolaire pour les familles. Des aides spécifiques concernent également les élèves boursiers.

INFORMATION : Pendant cette période estivale, **nous continuons nos actions auprès du conseil général, avec l'appui d'autres communes, contre cette décision non concertée qui pénalise de nombreux ménages**, et cela au-delà du coût pour la commune qui, **solidaire, a tenu à prendre en charge une partie de cette augmentation.** Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions de ce dossier.

AFFAIRE A SUIVRE...

LES BREVES D'ACTUALITÉ

MARCHE





**C'est les vacances,
notre petit marché
reprendra le
Dimanche 4 septembre 2011**



MEMBRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX

RAPPEL ARRETES MUNICIPAUX & REGLES POUR LA TAILLE DES HAIES

Avec le retour des beaux jours, nous vous rappelons les principaux arrêtés municipaux en vigueur dans notre commune. **Toute infraction peut donner lieu à l'établissement d'un procès verbal.**

 <p>Arrêté du 21 Mai 2001</p>	<p>Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils susceptibles de provoquer une gêne sonore pour le voisinage, telles que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ... ne peuvent être utilisés que les jours ouvrables et les samedis de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00. <u>L'utilisation de ces engins est strictement interdite les dimanches et jours fériés</u></p>
<p>Arrêté du 21 Mai 2001</p> 	<p>Tous les feux extérieurs, quels qu'ils soient, sont formellement interdits chaque année du <u>1^{er} juin au 30 septembre</u></p>

Concernant la taille des haies, d'une manière générale, il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public (article R-116-2-5 du code de la voie routière).

L'article R161-24 stipule que **les propriétaires** ou exploitants **doivent assurer la coupe des branches et racines d'arbre qui avancent sur les chemins publics.**

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée, si celle-ci reste sans effet.

RAPPEL – BORNES D'APPORT VOLONTAIRE VERRES ET PAPIERS

Deux bornes « semi enterrées » sont installées sur notre commune :

➔ Avenue Paul Blot, face à l'accès à notre salle des fêtes « La Grange ».

La première est consacrée à la collecte du verre et la seconde à celle du papier.



Nous constatons sur différents endroits de la commune qu'il est déposer à proximités des bornes, ou des containers du parking du terrain de foot des déchets divers (cartons, emballages plastiques, capsules de bouteilles, sacs de plâtre ...).



Ces emplacements sont des aménagements pour faciliter la récupération des matériaux recyclables et par la même maîtriser les coûts d'enlèvements des ordures ménagères.

Ils ne sont en aucun cas des dépotoirs.

Nous vous demandons, dans l'intérêt collectif, de conserver ces lieux propres. Les déchèteries de Dourdan et St Chéron sont à votre disposition pour déposer gratuitement vos déchets (voir horaires d'ouverture sur le Map ou le site de la commune).

MOBILE VOLÉ.... ??

